

D. Communication

1. Il faut fournir aux débutantes des renseignements sur tous les aspects de l'emploi dans un service à l'étranger.
2. Il faut fournir des renseignements sur les politiques et les méthodes d'avancement.
3. Il faut fournir des renseignements sur les politiques et les méthodes de formation.
4. Il faut fournir des renseignements sur les politiques de formation linguistique.
5. Il faut fournir aux sténodactylographes et aux agents notateurs la description des emplois de sténodactylographes.
6. Il faut engager les agents et les sténodactylographes à discuter plus librement tous les aspects des relations de travail.
7. Il faut encourager des réunions régulières du personnel.
8. Il faut fournir des renseignements clairs, concis et faciles à comprendre sur les indemnités et les avantages dont peuvent bénéficier les sténodactylographes.
9. Il faut instituer un programme d'entrevues pour les employés qui quittent le ministère.

E. Conditions de travail et d'existence.

1. Il faut étudier la possibilité de mettre à la disposition des sténodactylographes du service à l'étranger, dans les missions et à Ottawa, des logements loués par l'Etat.
2. Il faut allouer aux employées célibataires des droits d'hébergement temporaire plus équitables.
3. Il faut rembourser immédiatement au moment du recrutement les frais de déménagement à Ottawa du personnel permutant de soutien.